

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 08 avril 2016

- o O o -

L'an deux mil seize, le huit du mois d'avril à onze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de JOUY LE POTIER s'est réuni, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gilles BILLIOT, Maire de la Commune de JOUY LE POTIER.

Date de convocation : 23 mars 2016
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents ... : 8
Nombre de votants : 8

Etaient présents :

BILLIOT Gilles	LEGRAND Daniel
MALAWKA Astrid	LHUISSET Micheline
BERRUÉ Nicole	PLOTU Isabelle
CARPENTIER Lorella	PIETRAS Marie-Thérèse

Etaient absents excusés :

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Les membres présents,

A l'unanimité,

ADOPTENT le compte rendu de la précédente réunion du conseil en date du 11 avril 2015.

Vote du compte de gestion 2015,

Les membres présents,

A l'unanimité,

APPROUVENT le compte de gestion de l'année 2015 dressé par le Comptable Public,

DISENT qu'il est en tous points conformes au compte administratif 2015,

AUTORISENT ET DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les documents.

Vote du compte administratif 2015

Monsieur le Président présente le compte administratif 2015

Recettes	5 310€
Dépenses	10 137.55€
Excédent de 2014 reporté	15 888.97€
Résultat exercice 2015	-4 827.55 €
Excédent de clôture reporté au R002	11 061.42€

Sous la Présidence de Madame MALAWKA Astrid (sortie de M. le Président)

**Les membres présents,
à l'unanimité,
APPROUVENT** le compte administratif 2015.

Affectation du résultat

**Les membres présents,
à l'unanimité,
DECIDENT** l'affectation des résultats de clôture de l'année 2015 soit la somme de 11 061.42€ en section de fonctionnement du budget primitif 2016.

Vote du Budget primitif 2016

**Les membres présents,
à l'unanimité,
VOTENT** le budget primitif 2016 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

Recettes de fonctionnement	6 800€
Excédent de clôture reporté au R002	11 061.42€
Total recettes de fonctionnement	17 861.42 €
Dépenses de fonctionnement	17 861.42€

Présence verte 2016

Considérant la prise en charge en totalité de la présence verte payée directement au service Présence Verte,

Considérant que le Conseil Départemental prenait en charge cette participation pour la moitié,

Considérant que pour 2015, la commune n'a pas reçu de proposition de prise en charge,

La question est posée aux membres présents de la participation future de la commune ?

Considérant la demande des membres de faire la proposition à deux familles de Jouy,

Les membres présents,

À l'unanimité,

RECONDUISENT le dispositif de présence verte pour 2016.

Conditions d'octroi des aides et critère d'attribution

Considérant la nécessité de fixer des conditions d'accès et des critères d'attribution pour les aides du CCAS,

Considérant la nécessité de remplir les conditions d'accès nommées ci-dessous :

- être majeur
- être domicilié et/ou résider à titre principal sur le territoire de la commune
- être en cas d'extrême nécessité ou d'urgence et justifier d'une motivation quant au besoin réel,

Considérant la nécessité d'instaurer des conditions d'octroi des aides, nommées ci-dessous :

- les ressources du foyer
- la composition de la famille
- le versement d'une aide sur une période donnée
- la situation professionnelle
- le "reste à vivre" du moment.

Les membres présents,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXENT les conditions d'accès et les conditions d'octroi des aides comme désignées ci-dessus.

Délégation de signature au Président

Considérant que les demandes d'aides et de secours nécessitent une urgence particulière,
Considérant que les dossiers doivent répondre aux conditions d'accès et d'octroi votées par l'assemblée délibérante,

**Les membres présents,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISENT ET DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour engager des dépenses d'aides et de secours à hauteur de 1000 euros maximum.

Frais délégué au C.C.A.S

Considérant les frais du repas des aînés,
Considérant l'achat de fleurs pour les naissances, de cadeaux lors de mariages,
Considérant l'achat de fleurs lors des décès,
Considérant tous les achats revêtant un caractère social,
Considérant que la totalité des recettes de concessions funéraires est destinées au CCAS,
Considérant tous ces achats, la commune apportera sa participation financière par une subvention annuelle à hauteur de 6000€.

**Les membres présents,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité,**

AUTORISENT ET DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mener à bien cette opération.

Bilan 2015 des aides (participation financière, aide matérielle) :

compte	DEPENSES 2015		
6232	Fêtes et cérémonies	6667.51€	Repas des Aînés, fleurs, colis de Noël
6562	Aides	2431.08€	Présence verte : Mmes Malard, Chevalier, Plotu et Mr Nantois Aides à Mr Von Berge
6561	Secours d'urgence	766€	Roue de fauteuil à Mr Legrand
6555	Cotisations	272.96€	
	Total	10 137.55€	

Le Président,

Gilles BILLIOT